REPUBLIQUE DU KATANGA

ALLIANCE DES FORCES PATRIOTIQUES KATANGAISES

Elisabethville, le 27 décembre 2018

Transmis copie pour information à:

- Monsieur Jean Claude Juncker
  Président de la Commission Européenne
  A Bruxelles
- son Excellence Monsieur le Président
  Paul KAGAME
  Président en exercice de l'Union Africaine
  A Kigali
- son Excellence Monsieur le Président
  Hage GIENGOB
  Président de la Communauté de
  Développement de l'Afrique Australe
  A Gaborone
- Monsieur John PETER PHAM
  Envoyé spécial des Etats Unis dans
  la région des grands Lacs
  A Washington

- **A Monsieur Antonio Guterres**
  Secrétaire Général des Nations Unies
  A New York

Objet: **DECLARATION D'INDEPENDANCE DU KATANGA, LE 1ER JANVIER 2019**

N° Réf. : **017/AFPK/PMK/KT/2018**

Monsieur Secrétaire Général,

Subsidiairement à nos multiples correspondances adressées à l'Organisation des Nations Unies, aux Etats-Unis, à l'Union Européenne, à l'Union Africaine ainsi qu'à la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), concernant la reconnaissance de l'indépendance du Katanga proclamée par le Président Moise Tshombe le 11 juillet 1960, nous vous transmettons pour information et considération, notre déclaration de rétablissement de la souveraineté du territoire du Katanga

Email: mass.patou@gmail.com
Mobile: +243 81 405 2530 / +260 96 086 2232

et de notre indépendance politique vis-à-vis de la République Démocratique du Congo en faillite à ce jour.

En effet, dans le contexte actuel de la République Démocratique du Congo, c'est avec amertume que nous, Peuple Katangais, désapprouvons la position de la Communauté internationale qui priorise de régler les préoccupations de la sécurité personnelle de Monsieur Joseph Kabila auteur de la situation chaotique du pays, au détriment des millions des victimes de sa gestion macabre. En violant l'article 5 de la Constitution, le Président Kabila a mené la République Démocratique du Congo dans une crise insurmontable ; le pays a atteint son effondrement, c'est la fatalité.

Longtemps maltraité, le Katanga, la vache à lait de plusieurs nations est depuis 55 années sous l'occupation congolaise et observe impuissamment le pouvoir de Kinshasa détruire et violer les droits légitimes de ses fils. Les Katangais ont à maintes reprises réagi, notamment en s'adressant régulièrement à l'Organisation des Nations Unies pour réclamer la restauration de l'indépendance du territoire qu'elle avait supprimée par ses forces en 1963, et par une plainte déposée à la Cours Internationale de Justice à la Haye en 2006. Selon plusieurs documents, des crimes, des viols, des violations, des tortures, l'injustice et l'esclavage, et de mauvais traitements infligés aux civils Katangais, des pillages et destructions méchantes sont décidés de manière centralisée par le Pouvoir ignoble de Kinshasa, sous le regard complice de la Communauté internationale et particulièrement des institutions de droit international. La tragédie dans cette situation est que le Katanga fait toujours partie des enjeux majeurs de la politique internationale.

C'est pour cette raison que, par nous-même, Peuple souverain du Katanga, nous prenons unanimement encore une fois, la résolution de déclarer et de rétablir, à partir du premier janvier 2019, la souveraineté et l'indépendance du Katanga. De ce qui précède, toutes les dispositions politiques et militaires de l'état congolais tombent caduque sur l'entièreté du territoire Katangais, et dorénavant, l'Etat du Katanga dont le gouvernement est déjà disponible donnera les règles de la gouvernance autonome d'Elisabethville.

Contrairement à la politique de la militarisation et de la corruption des services de police et de l'administration de l'Etat Congolais en général, adoptée par les régimes de Mobutu, de Laurent Désiré Kabila et de celui de Joseph Kabila, politique qui a conduit la région de la République Démocratique du Congo à s'enfoncer dans la violence et des crimes de tout ordre, le choix stratégique de notre riposte consiste à appeler les Katangais à cesser totalement la lutte armée et à renouer avec des moyens de protestation pacifiques. Cependant, conformément aux principes de droit

Email: mass.patou@gmail.com
Mobile: +243 81 405 2530 / +260 96 086 2232

international, en tant qu'Etat souverain du Katanga, nous serons à tout moment capables de réagir à toute provocation.

Pour ce faire, nous sollicitons de l'Organisation des Nations Unies dont les unités de forces sont présentes sur notre territoire, et dont le mandat est de maintenir de la paix, d'assurer la sécurité des biens et de personnes durant une période transitoire dont la durée dépendra de la bonne volonté de toutes les parties concernées.

Nous saluons le soutien continu à notre développement manifesté par la communauté internationale par le biais des présences internationales établies au Katanga depuis toujours et nous souhaiterions pleinement coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour assurer la paix, la prospérité et la stabilité à venir pour le Peuple Katangais.

Au nom de la Paix, de la Sécurité et de la Coopération Internationale, nous Peuple Katangais, vous prions d'agréer, **Monsieur Secrétaire Général**, l'expression de nos profondes convictions démocratiques.

ALLIANCE DES FORCES PATRIOTIQUES KATANGAISES
REPUBLIQUE DU KATANGA

Pour l'Alliance des Forces Patriotiques Katangaises

MASENGO KALASA Patrick
Président

Email: mass.patou@gmail.com
Mobile: +243 81 405 2530 / +260 96 086 2232

DECLARATION D'INDEPENDANCE DU KATANGA,

LE 1ER JANVIER 2019

Nos vaillants ancêtres, solidaires et munis de l'esprit créatif, avaient toujours refusé de s'effacer ; rejoints par les colons, ensemble ils ont construit cette patrie qu'est le Katanga, qui a fait de nous ce que nous sommes aujourd'hui : un grand peuple instruit et tourné vers l'avenir.

Nous Peuple katangais réuni dans divers mouvements de lutte pour la libération du Katanga,

- Faisons notre la déclaration universelle des droits de l'homme qui reconnais à chaque peuple le droit de disposer de lui-même, de s'autodéterminer et de se doter d'un gouvernement national pour son développement harmonieux et ce, sans entrave aucune ;
- Eu égard à la clause de la déclaration universelle des droits des peuples, en son article 28 qui stipule que « tout peuple dont les droits fondamentaux sont gravement méconnus, a le droit de les faire valoir notamment par la lutte politique, sociale, syndicale et en dernier ressort par le recours à la force ;
- Considérant qu'un droit n'est droit que lorsqu'on le connait, on le fait prévaloir, on le revendique, on le défend et on l'exerce ;
- Attendu qu'il a eu plusieurs manifestations de revendications pacifiques organisées tant à l'intérieur du Katanga qu'à l'étranger mais qui ont été réprimées dans les sangs par une brutalité policière et militaire inouïe, d'où plusieurs filles et fils du Katanga ont perdu la vie et d'autres font le plein des prisons mouroirs de la République Démocratique du Congo, un Etat d'occupation et ce, malgré l'amnistie dont ils avaient été déclarés bénéficiaires ;
- Rendons hommage à tous les hommes et femmes qui ont fait de grands sacrifices pour bâtir un avenir meilleur pour le Katanga.

Vu ce qui précède :

1. Nous, les notables Katangais, représentants de notre peuple, déclarons par la présente, en date du 1er janvier 2019, que le Katanga est un État indépendant et souverain. Cette déclaration reflète la volonté du peuple Katangais.

Email: mass.patou@gmail.com
Mobile: +243 81 405 2530 / +260 96 086 2232

2. Nous déclarons que le Katanga est une république démocratique, laïque et multiethnique et multiraciale, guidée par les principes de non-discrimination et de protection égale devant la loi. Nous protégerons et promouvrons les droits de toutes les communautés du Katanga et créerons les conditions nécessaires à leur participation effective aux processus politique et de prise de décisions.

3. Nous adopterons dès que possible une constitution qui proclame notre engagement à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les citoyens.

4. L'indépendance implique les devoirs inhérents à notre appartenance responsable à la communauté internationale. Nous acceptons pleinement ces devoirs et nous respecterons les principes de la Charte des Nations Unies, les obligations juridiques internationales et les principes de courtoisie internationale inhérents aux relations entre États. Le Katanga aura comme frontières internationales celles que fixe l'annexe I et respectera pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les Etats voisins. Le Katanga s'abstiendra de tout usage ou menace de la force incompatible avec les buts des Nations Unies.

5. Nous entendons adhérer aux organisations internationales, au sein desquelles le Katanga s'efforcera de contribuer à la poursuite de la paix et de la stabilité dans le monde.

6. Nous exprimons notre souhait d'établir de bonnes relations avec tous nos voisins. Nous poursuivrons nos efforts visant à établir des relations d'amitié et de coopération avec la République Démocratique du Congo, tout en favorisant la réconciliation entre nos peuples.

7. Dans tous les domaines, nous agirons en accord avec les principes du droit international et avec les résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Nous déclarons publiquement que tous les États sont en droit de se prévaloir de cette déclaration et nous les invitons à nous offrir leur soutien et leur amitié.

Email: mass.patou@gmail.com
Mobile: +243 81 405 2530 / +260 96 086 2232

Annexe I

REPUBLIQUE DU KATANGA

Statut République
Capitale Lubumbashi/ Élisabethville
Monnaie Franc katangais
Président 1960-1963 Moïse Tshombe
Démographie
Population 13 207 000 hab. (2015)
Densité 27 hab./km2
Langue(s)
Officielle : français
Nationale : swahili
Géographie
Coordonnées
11° 40′ S 27° 30′ E / -11.666666666667, 27.5
11° 40′ Sud 27° 30′ Est / -11.666666666667, 27.5
Superficie 496 877 km2
Codes OACI KA (Immatriculation des aéronefs)
Fuseau horaire UTC+2

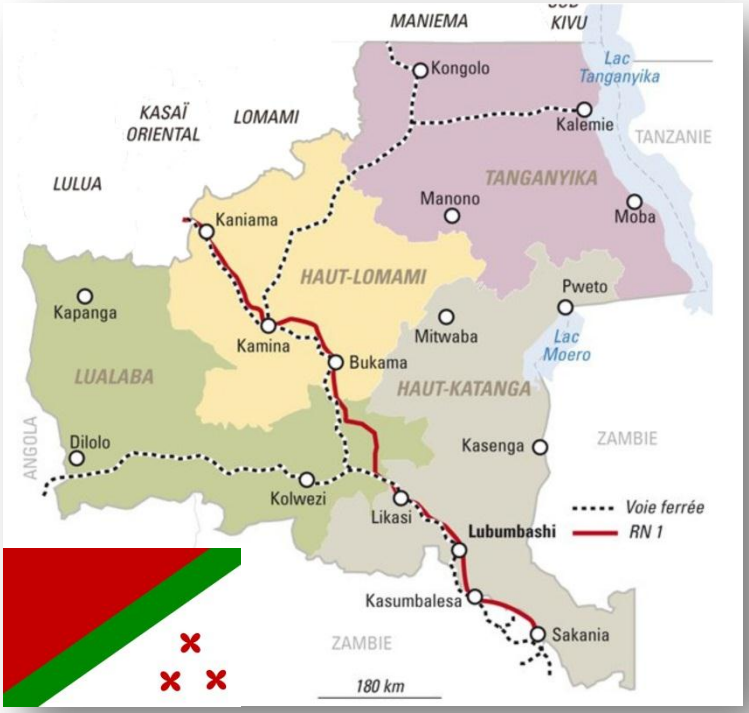

Email: mass.patou@gmail.com
Mobile: +243 81 405 2530 / +260 96 086 2232

Les notables Katangais	**Signatures**
Jean NYEMBO SHABANI	✓
Professeur Docteur KAKOMA	✓
Gabriel KYUNGU WA KUMWANZA	✓
Rapahel KATEBE KATOTO	✓
Professeur LUNDA BULULU	✓
André TSHOMBE	✓
Jean Claude MASANGU	✓
KASONGO NYAMVIE	✓
Maman Marie-Claire KIKONTWE	✓
Procureur MUMBA	✓
Professeur LUKOMBE	✓
Alexandre LUBA	✓
Huit MULONGO	✓
DIEMU TSHIKEZ	✓
Moise KATUMBI	✓
André MBUYU	✓
Maman Astrid TSHIKUNG	✓
Fridolin KASWESHI	✓
KAZEMBE MUSONDA	✓
YAV TSHIBAL	✓
Professeur MOVA SAKANI	✓
Albert YUMA	✓
Jean MBUYU LUYONGOLA	✓
Maman Isabelle TSHOMBE	✓

Email: mass.patou@gmail.com
Mobile: +243 81 405 2530 / +260 96 086 2232

Christian MWANDO	✓
YAV MULAND	✓
Jean Claude MUYAMBO	✓
MOJ A KAPAS	✓
Eric MONGA	✓
Richard MUYEJ	✓
NAZEM NAZEMBE	X
Maman MUMBA MATIPA	✓
SAMA LUKONDE	✓
Maman Dominique MUNONGO	✓
Blaise FIAMA	✓
NGOIE MUKENA	✓
Freddy MULONGO	✓
Déo NYEMBO MUTOMBO	✓
Guylain KYENGE	✓
Thierry KIKONTWE	✓
Général MUKUNTO	✓
Général John NUMBI	✓
Général Philémon YAV	✓
Général RAUS	✓
Général BANZA	✓
Général KYUNGU	✓
Général KALAPWE	✓
Général Alain MULUBWA KABULA	✓
Général Eddy KAPEND	✓
Général Delphin KAYIMBI	✓

Email: mass.patou@gmail.com
Mobile: +243 81 405 2530 / +260 96 086 2232

Général DJADJIDJA	✓
Général KISHIMBA	✓
KASONGO KIBALE	✓
Francis KALASA	✓
NGOIE MULUNDA	✓
Felix KABANGE NUMBI	✓
Coco MULONGO	✓
MWENZE KABWIT	✓
Serge MAWENI	✓
KASONGO KILUFYA	✓
Joelle KABAYO	✓
Sholer KITWA	✓
KITUNGWA	✓
MWANDWE	✓
KALEV MUTOMB	✓
André LUMBU	✓
Patrick MASENGO	✓
Célestin PANDE KAPOPO	✓
Professeur MANDE	✓
Félicien KATANGA	✓
KISHIBA	✓
SANDANGA	✓
MWENGE MAFUTA	✓
Pasteur PAULIN MWEWA	✓
KAHOZI BIN MALISAWA	✓
KAMWENYI	✓

Email: mass.patou@gmail.com
Mobile: +243 81 405 2530 / +260 96 086 2232

Floribert KABANGE NUMBI	✓
Me BEYA SIKU	✓
Professeur Docteur MWEMA	✓
Maman MUKALAY	✓
Lyliane PANDE	✓
Docteur MAKWENGE	✓
Olivier KAKOSHI	✓
Docteur Pichou MAZANG	✓
DIKANGA KAZADI	✓
KIBAMBI SHINTWA	✓
KASONGO MWEMA YAMBA YAMBA	✓
TANDA IMENA	✓
Rex MUMBA KASELEKELA KATUMBI	✓
Yves MOJ	✓
Lolo KYUNGU	✓
Monseigneur GASTON RUVEZI	✓
Evêque KATEMBO	✓
Evêque NKULU NATMBO	✓
Pasteur KALABO	✓
Apôtre GABIN	✓
Maman Chantal KANYIMBU	✓
Maman Rose LUKANO	✓
MUKASA	✓
Agée MATENDA	✓

Email: mass.patou@gmail.com
Mobile: +243 81 405 2530 / +260 96 086 2232